

## Réparation toiture mitoyenne

Par canne\_old, le 03/12/2007 à 12:39

## Bonjour,

je suis propriétaire de plusieurs parties d'une maison de village pour simplifier, j'ai le côté est de la maison : un appartement de 46 m2, le grenier de la meme superficie (le grenier est séparé de celui du voisin qu'avec une palissade) et au dessous d'une demie-cave et encore au dessous une demie-sous cave (2 X 23 m2).

Le toit est en piteux état : gouttières dégats des eaux...

Le voisin qui n'y habite pas ne veut pas refaire sa partie de toit et il possède l'autre partie de la cave et de la sous cave.

Ai-je besoin de son accord pour refaire la partie du toit me concernant ainsi que la séparation définitive du grenier ?

Si oui quelle est le pourcentage participation financière par rapport au fait que mon toit abritera sa demi-cave et sous-cave et que doit-il payer pour les parties communes en sachant que je possède 875 millièmes des parties communes ?

Merci de m'éclairer sur ce qui m'apparait un casse-tête